



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Éolien terrestre

Question au Gouvernement n° 2781

Texte de la question

ÉOLIEN TERRESTRE

Mme la présidente. La parole est à Mme Laure de La Raudière.

Mme Laure de La Raudière. Madame la ministre de la transition écologique et solidaire, je vous félicite et vous remercie d'avoir reconnu, devant le Sénat, que l'éolien terrestre se développait de manière anarchique en France et qu'il était nécessaire de l'encadrer beaucoup mieux. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-Agir et sur plusieurs bancs du groupe LR.)*

Certains promoteurs éoliens se comportent comme des chasseurs de primes sur nos territoires. (Mmes Cécile Untermaier et Valérie Rabault applaudissent.) Ils ne tiennent nullement compte de l'avis de la population ni même de celui des élus de l'ensemble des communes concernées, celles qui sont situées à proximité du parc éolien envisagé.

Tel est le cas en Eure-et-Loir, en Lozère, en Indre-et-Loire, dans les Hauts-de-France, en Charente-Maritime... partout en France !

Mme Bérengère Poletti. Et dans les Ardennes !

Mme Laure de La Raudière. Cela provoque de la colère dans nos campagnes.

Les préfets sont démunis, car ils ne disposent d'aucune possibilité réglementaire solide pour interdire un projet éolien à proximité d'un monument historique ou dans un territoire où ce projet est totalement rejeté par la population. Les promoteurs ont beau dire que les élus ont les moyens d'encadrer le développement de l'éolien par les documents d'urbanisme, c'est tout simplement faux, c'est un mensonge. (Mme Sophie Auconie, M. Thierry Benoit et Mme Bérengère Poletti applaudissent.) En effet, les services de l'État rejettent les plans locaux d'urbanisme dans lesquels une commune rurale interdit l'éolien sur tout son territoire, même si c'est là le souhait des élus.

Doit-on encore rappeler ici que l'implantation d'éoliennes terrestres en France n'a strictement aucun impact du point de vue de la lutte contre le réchauffement climatique ? Dès lors, au nom de quelle transition écologique accepte-t-on de détruire les paysages et le patrimoine français avec ces machines tournantes et clignotantes de 200 mètres de haut ?

Madame la ministre, quelles mesures législatives et réglementaires avez-vous prévues pour que vos propos courageux contre le développement anarchique de l'éolien soient réellement efficaces ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-Agir et sur quelques bancs du groupe LR.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de la transition écologique et solidaire.

Mme Élisabeth Borne, ministre de la transition écologique et solidaire. Ma position sur les éoliennes est très claire : elles sont indispensables à la transition énergétique de notre pays. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe LaREM.)*

Mme Bérengère Poletti. Vous dites une chose et son contraire !

M. Pierre Cordier. Et en même temps...

Mme Élisabeth Borne, ministre. Du reste, la programmation pluriannuelle de l'énergie prévoit un doublement de leur production d'électricité en dix ans. Je rappelle que cette production a augmenté de 21 % l'an dernier, contribuant à une baisse de 6 % de nos émissions de gaz à effet de serre. *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LR.)*

Pour autant, je considère que nous ne réussissons pas le déploiement de l'éolien si nous n'écoutons pas les craintes de certains élus et de certains citoyens ; c'est une question de bon sens puisque sept projets sur dix font l'objet d'un recours. Voilà ce que j'ai indiqué lorsque j'ai été auditionnée au Sénat. Certains se sont alors empressés de dire que j'étais contre l'éolien, mais c'est une caricature...

M. Vincent Descoeur et M. Pierre Cordier . Dommage !

Mme Élisabeth Borne, ministreet le symptôme d'une écologie qui ne se préoccupe pas de mise en œuvre concrète. Telle n'est pas mon approche : pour ma part, j'entends défendre une écologie qui suscite l'adhésion et non pas le rejet.

M. Jean-Paul Lecoq. Ça change de De Rugy !

Mme Élisabeth Borne, ministre. Un travail est donc en cours pour trouver un bon équilibre entre le déploiement de l'éolien et son acceptabilité, condition d'une telle l'adhésion. Une circulaire sera adressée aux préfets, leur demandant d'identifier, avec les élus, les zones dans lesquelles les éoliennes peuvent se développer sans porter atteinte à nos patrimoines naturel et culturel.

M. Pierre Cordier. Et en même temps...

Mme Bérengère Poletti. Chez nous, il n'y a plus de zones de cette nature, c'est fini !

Mme Élisabeth Borne, ministre . Il appartiendra aux élus d'introduire les protections paysagères correspondantes dans leurs documents d'urbanisme.

Le Gouvernement continue donc de soutenir la filière éolienne, madame de La Raudière. Il convient de favoriser un développement équilibré et harmonieux, mais aussi ambitieux de cette énergie renouvelable. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM et sur quelques bancs du groupe MODEM.)*

Données clés

Auteur : [Mme Laure de La Raudière](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (3^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2781

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Transition écologique et solidaire

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mars 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [4 mars 2020](#)